

Garantie d'irrecevabilité de pièces

Je soussigné Grégoire Verhaeghe, 8 rue Cornet - Templeuve 7520, Belgique, de nationalité française, né le 8 avril 1960,

A titre personnel,

Et ès qualité de président de la SAS InnoVent, société par actions simplifiée au capital variable de 100 000 €, ayant son siège social sis Parc de la Haute Borne, 5 rue Horus - 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lille métropole sous le numéro 435 362 710,

Ainsi que de président de toutes les sociétés du groupe InnoVent, y compris la SARL Verhaeghe Gestion Finances, au capital de 7 622,45 €, 5 rue Horus - 59650 Villeneuve d'Ascq, RCS Lille n° B 342 657 798,

M'engage envers

- la SASU Boralex Energies France, au capital de 37 000 €, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès - 62575 Blendecques, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Boulogne-sur-mer n° 524 719 838,
- ainsi que toutes ses filiales
- et la SA Finexsi, au capital de 336 813 €, dont le siège social est situé 14 rue de Bassano - 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° B 415 195 189,
- Ainsi que toutes ses filiales

A ne pas produire en justice dans aucune procédure déjà engagée

les pièces que j'aurai obtenues via la requête probatoire avant tout procès soumise au président du tribunal de commerce de Paris la semaine du 11 novembre 2021

Et j'accepte par avance que ces pièces soient écartées comme irrecevables par la juridiction déjà saisie qui statuerait à leur sujet.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 9 novembre 2021

Grégoire Verhaeghe

